

# Chat sur la Certification

Jeudi 18 février 2016 – 13h00/14h00

**Vous étiez plus de 30 participants au chat. Pour vous en simplifier la lecture, voici un échantillon représentatif des questions posées et leurs réponses.**

| Pourquoi se certifier ?                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Questions des apprenants                                                                                                                                                                                                                                                                          | réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Jyd : « Je suis en retraite depuis 1 an , je continue de m'intéresser au monde numérique . Je suis les 2 Mooc "Pc dans le cloud" et "Internet et les autres" . Par contre je ne vois pas l'intérêt de passer la certification !! Avez-vous des arguments pour me faire changer d'avis ? »         | <p>Mlg05 :@jyd il est vrai que le principal interet de la certification est la <b>valorisation du CV</b> sur le marché du travail. <b>Il atteste d'un niveau reconnu dans l'usage des outils numériques</b>. Cependant, si vous êtes en retraite...</p> <p>Thierry :@jyd à part frimer devant vos petits enfants ...</p> <p>UPVDMocquet :@jyd et @thierry : oui pour la satisfaction d'avoir été jusqu'au bout et en parler à vos petits enfants qui le passent à l'université ^^</p> <p>csanti :@jyd, pour une reconnaissance universitaire?</p>                                                                                                                                                                           |
| Cath91 : « Le C2i est- il reconnu ? »                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>Mlg05 : @cath91 Oui, c'est un <b>certificat académique national</b>. Tout ce qu'il y a de plus officiel ;-)</p> <p>Thierry :Le C2i est un certificat qui permet de préciser ses compétences en usage de l'informatique , utile sur un CV, plutôt que dire «<b>je m'y connais en informatique</b>» <b>ce qui ne veut rien dire</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <p>Stiphaen : « Je me demande, le C2I je suppose qu'il est d'un <b>niveau plus élevé que le B2I</b>, et donc il a plus de valeur non ? »</p> <p>Cath91 : « Quand on est étudiant le C2i se passe quelle année <b>après le bac</b> svp ? »</p> <p>MyNes : « C2i combien de <b>E.C.T.S.</b> ? »</p> | <p>Thierry :@stiphaen oui, le C2i est un <b>certificat de l'enseignement supérieur</b></p> <p>Csanti : @cath91 c'est un certificat mais qui n'est pas étiqueté bac +2 ou +3 , les étudiants le passe en licence 1 ou 2 ou 3</p> <p>Monweb2 :les ECTS ont pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Ceux sont des crédits que l'on obtient en validant des Unités d'Enseignement dans les programmes universitaires.</p> <p>Thierry :@Mynes : il y a deux choses bien différentes . Les universités peuvent mettre en place des formations qui d'une part délivrent des ECTS et d'autre part préparent au C2I. Mais ce sont deux évaluations distinctes.</p> |
| PAGEOT : « Quelle est la durée de validité des <b>attestations des mooc</b> ? »                                                                                                                                                                                                                   | Christine (équipe pédagogique) :@PAGEOT <b>l'attestation certifie que vous avez suivi le MOOC mais ne certifie pas le C2I</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Combien faut-il suivre de MOOC si l'on envisage de passer la certification ?                                                                                                                                                      |                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Celinec : « Ma question porte sur le nombre de mooc suivis : actuellement je suis 3 mooc relatifs au C2i : est ce que cela me permettra quand même, sous réserve de leur validation, de passer mon C2i auprès de l'université ? » | Christine (équipe pédagogique) :<br>@celinec il suffit d'avoir <b>validé de 2 missions de 2 MOOC</b> |
| Qu'est ce qu'une mission , un DNC ?                                                                                                                                                                                               |                                                                                                      |

|                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eryck : « Qu'appellez-vous une " <b>mission</b> " ?                                    | Thierry : les missions arriveront bientôt. Il s'agit de produire des documents sur des thèmes abordés dans les MOOC. Le but est de <b>mettre en oeuvre des compétences avec un travail plus personnel, prenant du recul</b> . Les QCM ne font que tester des connaissances                                                                                                                                  |
| Cath91 : « Ce qui veut dire que l'on peut faire les missions après la fin des cours »  | Mlg05 :@Eryck Il y a une date limite d'inscription au Mooc (il faut s'y inscrire avant la fin du Mooc), <b>après cette date, les cours sont archivés et vous serez toujours accessible si vous vous y êtes inscrit</b> . Cependant, il n'y aura plus d'accompagnement sur les forum :)                                                                                                                      |
| Celinec : @stiphaen : c'est quoi le <b>DNC</b> ??                                      | Mlg05 :@celinec <b>Le Dossier Numérique de Compétences</b><br><br>Christine (équipe pédagogique) :Le DNC permet de valider les compétences et donc de certifier la <b>partie pratique du C2i</b><br><br>csanti :@celinec <b>le DNC=2 missions + un document à remplir où vous explicitez les compétences mises en jeu lors de vos missions. ce document sera à télécharger dans le cours au moment venu</b> |
| cath91 :Peut-on passer le QCM du C2i juste après les moocs et déposer ensuite le DNC ? | Csanti : @cath91 non <b>le QCM se passe après les missions</b> qui doivent être validées par l'équipe pédagogique                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## Comment s'inscrire à la certification ?

|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Celinec : « question bête, mais dois-t-on attendre la validation des missions pour <b>s'inscrire à l'université</b> ? »      | Thierry :@celinec : il n'y a pas de questions bête. <b>Vous choisirez de vous inscrire et ensuite nous validerons votre travail ou nous vous aiderons à le faire évoluer</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Pricilia : « Doit-on se pré-inscrire ou on peut attendre la fin des MOOC pour décider de passer la certification ? »         | Monweb2 :effectivement <b>dès la fin du MOOC</b> vous pourrez vous inscrire. Vous verrez que la dernière semaine sera consacrée à préparer sa certification, vous pourrez en parallèle <b>vous rapprocher de l'université de Perpignan qui fera le lien vers les autres universités pour votre inscription.</b><br><br><b>pour la pré inscription nous commencerons à réceptionner les demandes lors de la dernière semaine du MOOC.</b>                                                                                                                                                                                        |
| rio : « Comment passer le C2i sans être étudiant ? »                                                                         | UPVDMocquet : <b>Pour être certifié(e), vous devez vous pré-inscrire auprès de Perpignan, puis inscrire à une des 4 universités, via la dernière semaine de votre MOOC, réussir 2 des 4 missions proposées durant les MOOCs, et réussir le QCM officiel avec votre université choisie. Les 4 universités sont : LILLE, PERPIGNAN, ST ETIENNE et CERGY Certaines universités proposent à distance et d'autres en local, à votre convenance. Dans le forfait d'inscription, de 100€, chaque université propose un accompagnement pour la validation des missions, qui prendra la forme d'un dossier numérique de compétences.</b> |
| cath91 : « Il y aura un lien pour l'inscription dans la fac la plus proche après celui de la pré inscription à Perpignan ? » | Thierry :@cath91 Lors de votre inscription auprès de Perpignan, vous indiquerez votre choix d'université<br><br>Csanti :c'est vous qui choisirez car vous avez peut-être plus de facilités pour aller à un endroit qu'un autre. On ne vous impose rien.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Roday : « comment se fera l'inscription pour les <b>non-résidents de france</b> »                                            | Monweb2 : @roday pour l'inscription nous vous préciserons les modalités lors de la dernière semaine du MOOC. Ce sera de toute <b>façon de manière informatique, pas besoin de se déplacer, et comme certaines universités proposent la certification à distance vous pourrez la passer de chez vous.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Quelles sont les modalités de la certification à distance?

Kaltoum : Savez-vous dire si tout peut se faire à distance?

Christine Am : Une caméra mobile, ça veut dire une en plus de celle intégrée dans mon portable ?

Stiphaen : question d'ordre technique : pour l'examen à distance, outre disposer d'un micro et d'une webcam mobile, faut-il d'autres pré-requis techniques (système d'exploitation, navigateur...) Un logiciel spécifique devra t-il être installé ?

Csanti :@kaltoum oui vous pouvez passer le QCM à distance à condition d'être équipé d'une webcam mobile et d'un microphone

Csanti :@Christine Am; celle intégrée dans votre portable suffit. Vous devrez partager votre écran et faire un 360° avec la caméra pour que l'on vérifie qu'il n'y a pas de souffleur ;-)

Christine (équipe pédagogique) :@stiphaen Non, cela ne demande pas d'installation particulière. On vous demandera juste en plus votre pièce d'identité que nous visualiserons via la Webcam

## Calendrier pour la certification

Laura : comment s'inscrit-on au C2i et il-y-t-il une date limite à respecter ?

Monweb2 :@Laura, pour la date limite des inscriptions, ce sera à la fin du MOOC!

Cath91 : Quand auront lieu les examens ds les facs partenaires ?

Csanti :@cath91 au mois de juin

## Combien coûte la certification ?

Thierry : Tarifs du C2i : normalement gratuit en formation initiale dans les universités, payant en formation continue, avec pour 4 universités un tarif préférentiel à la suite des MOOC

Kaltoum : Sinon, par une autre université, ce sera plus cher?

UPVDMocquet : Dans le forfait d'inscription, de 100€, les 4 universités proposent un accompagnement pour la validation des missions, qui prendra la forme d'un dossier numérique de compétences.

Csanti :@kaltoum c'est le même tarif quelque soit les universités. Vous devez vous inscrire à L'université de Perpignan qui vous indiquera ensuite où passer la certification selon votre localisation géographique

UPVDMocquet :@Kaltoum : un tarif préférentiel de 100€ tenant compte de votre formation via les MOOCs  
ce tarif est préférentiel il serait dans certaines universités aux alentours de 250 à 600€. Et puis votre formation est gratuite non ?

UPVDMocquet : au moment où vous aurez choisi votre université, le service de formation continue d'une des universités prendra le relais administratif

Jamaltaore : y a t'il une possibilité de réduire les coûts si on est demandeur d'emploi ou étudiant ?

Celinec :@jamaltaore : le C2i peut être compris en tant que formation continue et peut donner droit à un Droit individuel de formation

celinec :@jamaltaore : auprès de son employeur; mais si vous êtes demandeur d'emploi : cela peut se "négocier" avec pôle emploi"

Eryck : Pour le CPF, il faut s'inscrire sur le site : [www.moncompteformation.gouv.fr/](http://www.moncompteformation.gouv.fr/)

## Quelles sont mes chances de réussir la certification ?

Pricilia : J'ai pris un peu de retard car je suis les 4 MOOCs en même temps, est-ce que cela peut me pénaliser ?

Pricilia :@Mig05 Merci beaucoup car je commençais à me dire que je n'y arriverais pas :)

Mlg05 :@Pricilia Le mieux, c'est de faire 2 moocs sérieusement, et de juste garder un œil sur les deux autres. Seuls 2 missions (au choix) sont obligatoires pour la certification

Diogène54 :@Priscilla commence par te dire j'y arriverai ;-) )

Csanti :les précédents apprenants MOOCS ont tous eu leurs missions validées. Le plus difficile à réussir est le QCM , sauf si vous révisez! Les scores au QCM l'an passé ont été excellents!vous avez donc toutes vos chances!

Monweb2 :@Christine Am Tous les candidats qui l'ont passé l'an dernier l'on réussi brillamment du premier coup, restez positive :- )